

NOTE

# CESER 2020-2023

Feuille de route

SEPTEMBRE 2020



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

A presque mi-parcours de cette mandature, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, grâce au travail collectif de l'ensemble de ses conseillers, a mené une profonde revue de ses missions et objectifs.

Délivrer une feuille de route, c'est prendre conscience et faire le bilan du chemin parcouru mais plus encore c'est se donner un cap : retrouver du sens et se mobiliser en vue de faire face aux enjeux de notre institution.

Ce questionnement a donc permis de définir une stratégie de porter haut les couleurs du Conseil Economique, Social et Environnemental régional, une institution qui a un rôle majeur à jouer dans un monde de plus en plus complexe et mouvant, en tant que lieu d'expression démocratique, en tant que lieu de diversité et d'écoute, et finalement en tant qu'éclaireur.

Au sein de notre institution, c'est l'objectif collectivement forgé de rendre des avis et contributions toujours plus utiles et pertinents tant au regard des demandes de nos partenaires (Conseil régional, ARS...) que de l'actualité et des réalités de nos territoires (crise des gilets jaunes, crise covid19).

A l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes, c'est établir un lien, jouer pleinement un rôle d'éducation démocratique (notamment auprès des jeunes) et concrètement donner une meilleure visibilité de l'institution et de ses travaux.

Fort des propositions de cette feuille de route, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a pour ambition de toujours améliorer son activité par l'efficacité et la pertinence de ses travaux.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE

2020-07



**Rapporteur**

M. Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président délégué



**Rapporteur**

M. Michel-Louis PROST

2<sup>ème</sup> vice-président délégué



# SOMMAIRE

<b>Présentation de la démarche .....</b>	<b>7</b>
<b>L'ADN du CESER .....</b>	<b>7</b>
<b>Nos missions .....</b>	<b>7</b>
<b>Le contexte interne.....</b>	<b>7</b>
<b>Enjeux et question posée .....</b>	<b>8</b>
<b>La démarche .....</b>	<b>8</b>
<b>Notre feuille de route.....</b>	<b>9</b>
<b>Nos ambitions. ....</b>	<b>9</b>
<b>Nos travaux .....</b>	<b>9</b>
▶ Des sujets en prise avec les préoccupations de la société.....	10
▶ Un cadre pour les expressions alternatives .....	10
▶ Mieux communiquer sur les travaux du CESER .....	10
▶ Poursuivre et amplifier le suivi des préconisations.....	10
<b>Le CESER de demain dans son environnement.....</b>	<b>11</b>
▶ S'adresser à des cibles nombreuses et variées.....	11
▶ Travailler de concert avec nos partenaires .....	11
▶ Resserrer les liens avec les mandants .....	11
▶ Renforcer notre implication dans les organismes extérieurs.....	11
<b>Conclusion.....</b>	<b>12</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>13</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>16</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>23</b>





# Présentation de la démarche

## L'ADN du CESER

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans sa composition diverse, plurale et collégiale, qui en fait le lieu de l'expression de la société civile organisée. Outre ses missions, qui seront détaillées ci-après, le rôle du CESER est d'enrichir le débat public au niveau régional.

Au-delà de la diversité des opinions et des positions de chacun, l'écoute et le respect mutuels sont les marqueurs de son ADN. Ils permettent, dans l'organisation des instances, la tenue de débats apaisés et constructifs. Des initiatives telles que la Commission générale organisée le 10 février 2020, ont donné la possibilité à chaque conseillère et conseiller qui le souhaitait, de s'exprimer, mais également de dialoguer et d'échanger directement. De telles approches interactives et collaboratives, d'une grande richesse, sont particulièrement appréciées.

Dans le déroulement de ses travaux, ce sont ces mêmes valeurs de respect et de qualité de l'écoute qui permettent le partage de connaissances, d'expériences et la construction collective d'une pensée argumentée et partagée. Cette position commune, qui donne force et crédit aux propos du CESER, vise à rechercher l'équilibre et la convergence plutôt que l'opposition et la divergence. Ainsi, pas à pas, nourri des apports des personnes auditionnées, enrichi des opinions de chacun, le CESER « fabrique » sa parole commune.

Sa représentativité est aussi l'atout qui lui permet d'être au plus près des territoires et de ceux qui les vivent au quotidien. Grâce à ce maillage, chaque conseillère et conseiller du CESER reste connecté aux réalités et aux attentes et besoins des citoyens.

Ancré, immergé au cœur de ses territoires, le CESER est idéalement positionné pour s'inspirer de leurs innovations, et rester attentif et ouvert au monde qui l'entoure et à ses évolutions.

## Nos missions

En application du CGCT, le CESER concourt par ses avis à l'administration de la Région. Avec la loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant les compétences des régions, le CESER contribue de plus à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales.

« Fabrique » d'avis élaborés à partir d'une multiplicité de regards contradictoires ou complémentaires, le CESER éclaire les élus régionaux et les décisions publiques, le vote très majoritaire d'un certain nombre d'idées faisant sa force.

Par ailleurs, l'activité et la composition mêmes du CESER favorisent la rencontre des acteurs, des pratiques, des territoires, auprès desquels il est susceptible de jouer un rôle précieux d'intermédiation.

## Le contexte interne

Près de trois années se sont écoulées depuis le début de la mandature. L'ambition initiale d'un CESER proche des territoires et de leurs habitants a irrigué chaque action, chaque travail, mené par le CESER.

Notre CESER, dans sa gouvernance, a laissé toute sa place à la collégialité. Ainsi, les instances consacrées par le règlement intérieur (COMOP, bureau, instances de pilotage, conférence des Présidents, conférence des territoires) ont joué tout leur rôle dans le processus de conduite de nos travaux.

## Enjeux et question posée

Après plus de deux ans de fonctionnement, les conseillers et conseillères ont décidé de faire un point sur le parcours accompli. Ils ont examiné d'abord ce qui fonctionne et mérite d'être approfondi pour une efficacité renforcée.

Ils se sont ensuite interrogés : comment le CESER va-t-il poursuivre son action ?

## La démarche

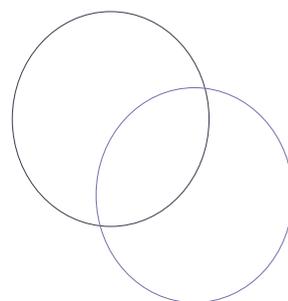
Pour répondre à cette question, le séminaire général du CESER, qui s'est tenu en décembre dernier à Vichy, a constitué le point de départ d'un travail collectif.

Séquences en ateliers et séance plénière ont permis aux conseillers de réfléchir et d'échanger sur les valeurs du CESER, la portée de ses travaux et les pistes pouvant être mises en œuvre pour continuer à aller de l'avant et innover dans ses pratiques, méthodes et fonctionnements.

Une synthèse de ce travail a été présentée au bureau du CESER le 4 février et a donné lieu à de riches échanges en séance plénière (Commission générale), le 10 février dernier.

Porteurs de nombreuses idées, ces éléments ont ensuite été rassemblés et sont à l'origine de ce document, qui n'est ni une charte, ni un règlement, mais le fruit de ce travail collectif. Il prend en compte les orientations et opinions des conseillers, les idées comme les réserves exprimées. Il les synthétise sous la forme d'un certain nombre d'engagements que le CESER doit prendre pour poursuivre son action, engagements que nous avons réunis dans la présente « feuille de route ».

Depuis, l'actualité sanitaire a conduit le CESER à se pencher prioritairement sur des travaux urgents tels que la note d'orientation « COVID-19 : repenser le regard du CESER » adoptée en juillet 2020.





# Notre feuille de route

---

Notre feuille de route s'appuie d'abord sur l'expression d'une ambition pour les années à venir.

Elle se traduit ensuite par une série de pistes proposées par les conseillers et les conseillers à Vichy et en Commission générale, présentées ci-après.

---

## Nos ambitions

La première de nos ambitions est une ambition démocratique : celle-ci doit permettre de renforcer la démocratie représentative par une meilleure prise en compte de nos propositions en tant que société civile organisée.

La deuxième ambition de notre CESER sera de renforcer notre présence sur le territoire, pour être au plus près des préoccupations des habitants.

La troisième ambition sera de donner à l'ensemble de nos travaux une vision prospective. Celle-ci nous permettra d'imaginer des scénarios pour l'avenir de notre région.

La quatrième ambition sera de rendre le CESER plus visible pour être mieux écouté et mieux entendu.

La cinquième ambition est de contribuer à l'éducation civique des jeunes et des moins jeunes pour renforcer la connaissance de nos institutions et donc du véritable poids des citoyens.

## Nos travaux

Dans le cadre de ses missions, le CESER s'attache à mettre concrètement ses travaux au service de l'intérêt général.

Que ce soit dans le choix de ses thèmes d'étude ou dans la prise en compte de la diversité qu'il incarne, l'assemblée consultative entend rester à l'écoute de toutes les voix qui la composent. Elle entend aussi prendre en compte les autres voix qui s'expriment au sein de la société.

Par ailleurs, le CESER doit valoriser davantage ses travaux et renforcer le suivi de ses préconisations.

## ► Des sujets en prise avec les préoccupations de la société

En dehors des saisines de l'Exécutif régional, le choix des sujets est librement effectué en interne au sein du CESER. Les modalités de recensement et de sélection de ceux-ci ont été récemment proposées par le Comité opérationnel, en attente de la validation définitive du bureau.

- Pour les groupes de travail :
  - Proposition de sujet par tout conseiller auprès du VP collègue
  - Présentation en COMOP
  - Validation en bureau.
- Pour les commissions :
  - Proposition de sujet par les membres de la commission au Président de commission
  - Présentation du sujet à la conférence des Présidents, puis en COMOP
  - Validation en bureau.

Par ailleurs, pour rester en prise avec les attentes des citoyens, le CESER souhaite être à l'écoute des nouvelles formes de démocratie participative.

Différentes formes sont possibles :

- Veille sur les pétitions en cours,
- Prise en compte sous forme d'autosaisine des pétitions les plus conséquentes,
- Audition d'acteurs de terrain...

Ces pistes restent à préciser. Le cadre et la méthode en la matière restent aussi à élaborer ; sur ce point, l'expérience de la Région Centre, qui a associé une pétition citoyenne, une réflexion du CESER et une séance commune Conseil régional-CESER apparaît comme une démarche intéressante, en prise avec le concret.

De la même façon, la récente contribution « on mange quoi demain ? » pourrait donner lieu à une

consultation citoyenne pour les suites à donner.

Par ailleurs, le CESER propose de s'emparer de sujets proposés par d'autres structures que le Conseil régional.

## ► Un cadre pour les expressions alternatives

Chacun s'accorde à rappeler que la base de notre travail est une construction collégiale devant nous conduire à une parole commune. Mais celle-ci n'est pas unique et pourrait se traduire par des avis pluriels.

La possibilité d'exprimer des conclusions divergentes dans les avis et contributions du CESER, comme le prévoit d'ailleurs la charte de la/du conseiller-ère, est souhaitée par plusieurs conseillers ; certains redoutent toutefois que cela n'entraîne une perte de lisibilité et de force de nos travaux.

Reflète des contradictions de la société, présentation de la diversité des possibles, les avis alternatifs n'ont été pour l'heure mis en œuvre qu'exceptionnellement, dans l'attente de la définition d'une méthode.

Le Comité Opérationnel du CESER, après accord du bureau, s'est emparé de cette question et émettra des propositions en la matière.

## ► Mieux communiquer sur les travaux du CESER

La valorisation des travaux du CESER est un volet important pour l'institution : faire connaître ceux-ci, élargir notre audience sont des enjeux de premier plan pour faire entendre la voix du CESER au-delà de notre enceinte.

Cette valorisation peut prendre plusieurs formes :

- Évènements,
- Rendez-vous citoyens,
- Présentation auprès des vice-présidents et des commissions thématiques du Conseil régional,
- Présentation auprès des personnes auditionnées, des structures intéressées, voire du grand public,
- Diffusion sur les territoires.

Afin d'optimiser ces différents leviers, des actions de valorisation doivent être davantage développées. Cela peut inclure un ciblage sur mesure, adapté aux spécificités de chaque rapport.

A titre d'exemple, le rapport « Agir pour lutter contre les violences scolaires » avait été présenté fin 2019 aux enseignants et étudiants de l'Institut Carrel ; celui-ci s'en est inspiré pour la mise en place d'un programme interne sur ce sujet.

## ► Poursuivre et amplifier le suivi des préconisations

A partir de diagnostics co-construits permettant de rendre lisibles des sujets complexes, le CESER élabore des préconisations, voire des suggestions, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi attentif dans la présente mandature ; à titre exceptionnel, certains travaux n'appellent pas nécessairement de préconisations, leur valeur résidant plutôt dans une démarche d'analyse et de synthèse venant enrichir la réflexion.

A l'heure où certaines institutions effectuent une évaluation systématique et obligatoire de leurs préconisations, le suivi de celles du CESER Auvergne-Rhône-Alpes doit être poursuivi et renforcé, particulièrement lorsqu'elles sont issues des avis obligatoires sollicités par l'exécutif régional.

Des préconisations à caractère concret, opérationnel, réalisable, libellées simplement et directement favorisent leur application ; le suivi de telles préconisations s'en trouvera lui-même facilité.

Lorsque cela est possible, une estimation préalable du coût financier, social, environnemental de mise en œuvre de certaines préconisations, serait de nature à accroître leur crédibilité auprès des élus régionaux.

Ainsi, que ce soit pour la sélection des sujets traités, la prise en compte des avis alternatifs dans nos travaux, la valorisation de ceux-ci ou le suivi des préconisations, le CESER s'attache à favoriser l'expression la plus large et la plus complète possible de la société civile organisée, en prise directe avec les préoccupations d'aujourd'hui.

## **Le CESER de demain dans son environnement**

Partie prenante d'un paysage institutionnel évolutif et complexe, il appartient au CESER, pour remplir pleinement ses missions, d'identifier finement ses cibles et de nouer des liens solides avec ses partenaires, bien au-delà du seul cercle régional : c'est l'animation en continu d'un réseau relationnel vivant et diversifié qui permettra au CESER d'accroître son audience et d'assurer une diffusion optimale de ses travaux dans différents secteurs et territoires.

Au rang des structures avec lesquelles resserrer les liens figurent naturellement les organismes mandants dont sont issus les membres du CESER.

### **► S'adresser à des cibles nombreuses et variées**

Si le Conseil régional est, de par la loi, le principal prescripteur des travaux du CESER, les cibles auxquelles les travaux du CESER sont susceptibles de s'adresser ne sont pas limitées par les textes réglementaires. Ainsi, afin d'élargir son audience et la portée de ses travaux, le CESER doit s'adresser à de nombreux acteurs : Etat, métropoles, collectivités locales, agences régionales, autres acteurs institutionnels, personnes auditionnées ...

### **► Travailler de concert avec nos partenaires**

Afin d'améliorer la connaissance de l'institution CESER et de son fonctionnement, le lien CESER-Conseil régional doit être renforcé. Deux pistes ont été proposées :

- Journée découverte du CESER pour les vice-présidents du Conseil régional,
- Rencontres régulières avec les élus régionaux et les services ...

Par ailleurs, la poursuite de la construction de liens étroits avec différents partenaires, tels que les conseils de développement, constitue une richesse pour nos travaux et permet un maillage territorial efficace.

### **► Resserrer les liens avec les mandants**

Des actions sont à intensifier pour mieux connaître les mandants au sein de l'institution, et réciproquement mieux les informer sur le fonctionnement et les travaux en cours, conformément à la charte de la/du conseiller-ère.

Chaque mandaté doit les sensibiliser aux enjeux de la représentativité (territoriale, paritaire et générationnelle) des conseillers désignés, et aux impératifs liés à l'exercice du mandat de ceux-ci (assiduité, disponibilité, motivation).

Outre la création d'un annuaire, actuellement en cours d'élaboration, différentes mesures en direction des mandants doivent être envisagées (événements, communication, auditions).

### **► Renforcer notre implication dans les organismes extérieurs**

Le CESER est représenté dans une cinquantaine d'organismes extérieurs. Ses représentants récoltent des éléments qui nourrissent les avis et contributions des commissions.

Réciproquement, il conviendra que les travaux du CESER éclairent plus ces organismes et structures.

En résumé, nos partenaires et mandants sont des relais privilégiés pour la diffusion de nos travaux.



## Conclusion

A la question posée : « comment le CESER va-t-il poursuivre son action ? », les éléments qui précèdent apportent des pistes de réponses.

Celles-ci sont issues d'une démarche collective qui s'est déroulée des ateliers de Vichy à la Commission générale du 10 février.

Au-delà de la pandémie de la COVID-19 qui nous a contraints à recentrer nos travaux, l'ensemble des pistes de réflexion et d'actions retenues dans cette feuille de route demeurent au service des ambitions du CESER.

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION D'AGNÈS NATON, Au nom de la CGT

Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Chères chers collègues,

Historique, hors norme, sans précédent... les qualificatifs manquent pour exprimer l'ampleur de la sidération dans laquelle la crise du Covid-19 nous a tous plongés.

Portées par ce choc de réalité, nombreuses sont les voix qui interrogent les causes de cet effondrement, d'un système qui a érigé la finance en seul maître du monde. Cette crise sanitaire donne à voir deux visions de la société et du monde inconciliables : l'une faisant primer le profit, le court-termisme qui nous conduit au naufrage, la seconde, où l'humain, la nature, le devoir de fraternité et de solidarité en sont les déterminants.

Face au chaos, la CGT fidèle aux valeurs du syndicalisme de transformation sociale, aux côtés d'autres organisations syndicales, de jeunesse et environnementales, s'engage résolument dans l'urgence de gagner une prise de conscience collective pour construire d'autres possibles.

Nous sommes de ceux qui considèrent, en effet qu'il y a une urgence à tout repenser :

- Notre modèle de développement et ses indicateurs pour préserver le vivant, reconsidérer notre manière de travailler et de produire, de consommer, de se déplacer, de se nourrir, de se loger...
- Le sens et la finalité du travail et de ses organisations, la garantie de droits sociaux avec l'avènement d'une nouvelle mise en sécurité sociale santé et professionnelle du peuple de France
- La reconquête de l'Etat social et des services publics
- La relance du système productif, des filières industrielles dans une visée d'économie circulaire, de circuits de proximité, de coopérations, d'aménagement du territoire équilibré.

Ce nouveau cadre social, écologique, économique doit être élaboré et reposé sur de solides pôles publics dans les secteurs stratégiques et de biens communs, que sont l'énergie, le transport collectif, la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'éducation et la formation, les finances...

Le CESE pleinement dans son rôle, participe de cette nécessaire prise de conscience collective et de l'urgence de la transformation. Dans son rapport annuel sur l'état de la France, publié le 9 juillet, il propose un projet collectif ambitieux, qui repose sur des réorientations d'envergure de nos modes de développement, une révision profonde des pratiques institutionnelles, face à l'urgence et à l'ampleur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les préconisations validées à l'unanimité par toutes les organisations qui composent le CESE, nous interpellent toutes et tous, dans notre responsabilité, pour à notre tour, penser et décliner un tel projet pour notre territoire, en mobilisant notre expertise, celle des acteurs de terrain, de la puissance publique et des collectivités territoriales.

L'enjeu est bien de favoriser plus de cohérence et plus d'efficacité des politiques publiques, d'identifier le rôle, mieux réparti, entre l'Etat et les collectivités territoriales, pour répondre aux besoins, anticiper l'ensemble des mutations, des transitions afin de réconcilier le social, l'économie et l'environnement, et permettre ainsi nos territoires de se développer durablement et



d'être facteurs de cohésion, d'égalité et de fraternité. Par exemple, la CGT pense qu'il est du devoir du CESER de participer activement à la mise en œuvre des différents plans de relance en territoire. Encore une fois, la cohérence des mesures et leur efficacité sont posées. C'est aussi le cas, du contrôle de l'utilisation des finances publiques par les entreprises, leur transparence et leur évaluation en matière de créations ou de sauvegarde d'emplois, de réduction de leur empreinte climatique et sur la biodiversité, mais aussi des conditions sociales, de l'interdiction de versement des dividendes, d'égalité femmes-hommes...

Le projet de feuille de route du CESER pour les années à venir, qui nous est soumis aujourd'hui au vote, comporte de pistes de travail élaborées par les conseillères et les conseillers lors du séminaire à Vichy et en commission générale. Ce projet cible 5 ambitions pour notre CESER : la démocratie, la proximité, la prospective, la visibilité et l'utilité, l'éducation civique.

Si nous partageons en partie celles-ci, ainsi que certaines préconisations, nous considérons qu'elles mériteraient d'être enrichies à l'instant où le projet de loi de réforme du CESE s'apprête à être adopté par l'Assemblée Nationale.

La CGT tout en défendant les valeurs originelles du CESE et des CESER, le sens premier de leurs missions et de leur finalité au service de l'intérêt général, a toujours été force de propositions afin de conduire les évolutions susceptibles pour renforcer la représentation démocratique. Ainsi, l'entrée des organisations environnementales et de jeunesse a été une évolution importante et enrichissante. Aujourd'hui, il est temps de franchir une étape supplémentaire en concrétisant les modalités de la participation citoyenne.

Le CESER doit également se donner l'objectif de s'adresser à l'ensemble des décideurs publics, à l'exemple des métropoles, des intercommunalités, des départements qui ont vu leurs compétences évoluer particulièrement dans les choix économiques, d'aménagement du territoire, de transports, de recherche et d'enseignement supérieur, de politique sociale. C'est pourquoi nous partageons l'idée de « s'emparer des sujets proposés par d'autres structures que le Conseil Régional ». En retour, parce qu'il représente la société civile organisée, le CESER doit pouvoir être davantage associé, écouté, entendu par l'exécutif régional et les autres collectivités territoriales dans ses préconisations, afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations et des territoires.

L'avis du CESER « les corps intermédiaires enfin écoutés » adopté le 19 février 2019, constitue toujours un socle de propositions sur lesquelles il serait utile de prendre appui pour notre feuille de route. La CGT avait rappelé dans son intervention « notre légitimité, ne peut pas se révéler uniquement à l'aune de la construction d'avis pour éclairer les choix du Conseil régional. Nos avis doivent être lus et pris en compte sous peine de n'être que des faire-valoir, que des cautions d'une démocratie verticale ». D'ailleurs, il est fort justement rappelé dans le projet de feuille de route, l'exemple du rapport « Agir contre les violences scolaires » qui a fait l'objet d'un programme au sein de l'Institut Carrel, à la suite de sa présentation devant les enseignants et les étudiants. Rappelons également que ce rapport a largement inspiré les travaux du CESE pour son avis : « Pour des élèves en meilleurs santé ».

Nous avons également souligné, le rôle et la place singulière de cette communauté d'intérêt que sont le CESE et les CESER, qui doivent être, selon nous, les relais, les porte-voix des exigences citoyennes et de leur écoute dans la construction des politiques publiques. Aussi cette volonté doit se traduire par des modifications profondes de fonctionnement au sein du CESER.

Nous continuons de penser que le CESER peut davantage contribuer à participer au processus démocratique en renforçant le suivi et l'évaluation de ses travaux, en synergie avec les acteurs du territoire. C'est ainsi qu'il pourra être pleinement utile pour concrétiser ses ambitions.

La crise interdit tout maintien à l'identique et nous interpelle toutes et tous dans nos champs de responsabilités. Tourner le dos aux aspirations, ne pas répondre aux exigences de transformations économiques sociales et environnementales, ou tenter de les détourner serait dangereux et nous entrainerait dans une impasse dont l'issue serait dangereuse pour la démocratie et les valeurs républicaines.

Parce que cette feuille de route nous engage tous pour les années à venir, il est essentiel de la

compléter et de la faire vivre, dans une visée prospective du jour d'après, donnant tout son sens aux valeurs de démocratie, et d'émancipation.

La CGT conditionne son vote à la mise en œuvre concrètes de 3 préconisations

- Le lien CESER-CESE par la déclinaison du rapport sur l'Etat de la France sur notre territoire
- La participation citoyenne dans les prochaines contributions et avis pour être à l'écoute et prendre en compte les préoccupations de la société et les nouvelles formes de démocratie participative
- La définition et l'adoption d'une méthode permettant la prise en compte des expressions alternatives dans les prochains travaux

---

## ► INTERVENTION DE Denise MILBERGUE, Au nom de Solidaires

L'US Solidaires se retrouve tout à fait dans la déclaration faite par la CGT ainsi que dans les demandes formulées au CESER.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 8 septembre 2020



**132** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**0** SE SONT ABSTENUS

**0** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine				
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick				
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole				
Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X				
	BLANC Dominique					
	MARCAGGI Christophe	X				
	ROBERT Anne-Marie	X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre					
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean					
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain				
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric				
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain				
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe				
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
		LEROY Jérémy				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie				
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno				
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve				
		FASOLA Blanche				
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine				
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck				
	Association Lyon place financière et tertiaire	SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar				
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	LAC Jean-Pierre	X			
		COURIO Valérie				
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	MONNET Alexis	X			
		BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte				
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain				
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc				
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie				
		DOYELLE Manon				
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## NOTE

Lieu de l'expression de la société civile organisée, CESER a pour rôle d'enrichir le débat public au niveau régional, au plus près des territoires et de ceux qui les vivent au quotidien.

Après deux années de fonctionnement dans la présente mandature, il s'est interrogé collectivement sur la manière de poursuivre son action, et a élaboré une « feuille de route » à partir de ses ambitions, récapitulant différentes pistes évoquées dans ce cadre.

Sélection des sujets, prise en compte des avis alternatifs, valorisation de ses travaux, suivi des préconisations : le CESER entend favoriser l'expression la plus large et la plus complète possible de la société civile organisée, en prise directe avec les préoccupations d'aujourd'hui. Par ailleurs, partie prenante d'un paysage institutionnel évolutif et complexe, il lui appartient de s'appuyer sur un réseau relationnel vivant et diversifié pour assurer une diffusion optimale de ses travaux dans différents secteurs et territoires.

CESER | REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | ORGANISME CONSULTATIF | SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Crédits photos : Jean-François MARIN

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**  
8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**  
59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20